



Monsieur Christophe CASTANER

Ministre de l'Intérieur
1, Place BEAUVAU
75800 PARIS CEDEX 08

Réf. : 2019/05

Paris, le 21 mai 2019

COURRIER RECOMMANDE AR.

Objet : Préavis de grève de l'intersyndicale des Fédérations CGT Services publics- FO Services Publics et de Santé - du lundi 27 mai 2019 à 0 H au vendredi 31 mai 2019 à minuit

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par l'intersyndicale **des fédérations CGT services publics- FO Services Publics et de Santé - de déposer un préavis de grève du lundi 27 mai 2019 à 0 H au vendredi 31 mai 2019 à minuit**, afin de permettre aux personnels et agents de la fonction publique territoriale relevant de ces fédérations de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, mais aussi de couvrir leurs absences durant cette période. Pour rappel, ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre-Mer), sur les revendications suivantes :

- ✚ Pour le retrait immédiat du projet de loi de transformation de la fonction publique ;
- ✚ Pour la suppression du pacte financier État/Collectivités ;
- ✚ L'augmentation générale immédiate des salaires à hauteur de 16 % de la valeur du point d'indice pour rattraper la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 ;
- ✚ L'arrêt des suppressions de postes dans les établissements et collectivités, la défense du service public de proximité et pour cela le maintien des emplois publics et la création d'emplois statutaires à la hauteur des besoins ;
- ✚ La défense et l'amélioration du statut général des fonctionnaires garant de l'égalité de traitement des usagers ;

- ✚ Contre le régime universel par points, la défense de notre régime de retraite (CNRACL), le maintien du Code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes particuliers ;
- ✚ La titularisation des contractuels ;
- ✚ Le maintien de tous les contrats aidés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Baptiste TALBOT
Secrétaire général
Fédération CGT des Services publics



Dominique REGNIER
Secrétaire général
Fédération FO des Services publics
et des Services de Santé
Branche Services publics

